

Arrêté n°2025-16 du 6 octobre 2025 portant composition du jury de semestre (stages d'immersion et de projet de fin d'études PFE) et du jury de diplôme (FISE)

Année 2024/2025

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation et notamment ses article L. 712-2 et L. 613-1 ;
Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;
Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;
Vu le règlement des études « FISE » 2025-2026 de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) notamment ses articles 3.3 et 5.1.2 et son titre 7 ;

ARRETE

Article 1– Date des jurys

Le jury de semestre (PFE) et le jury de diplôme se réuniront les :

Le jeudi 16 octobre 2025 – 09h00 – Salle Edgar FAURE

Article 2- Composition des jurys

2.1 Jury de semestre (stage d'immersion et PFE)

A la fin de chaque semestre, après la publication des résultats obtenus aux stages d'immersion en entreprise et aux stages de projet de fin d'études (PFE), un jury est réuni. Le directeur de l'établissement nomme le jury. Le jury des stages examine le stage de chaque élève inscrit dans la formation concernée. Il se prononce sur la validation ou non des stages.

Le jury de semestre (stage PFE) - année universitaire 2024/2025 - sera composé comme suit :

- Pascal VAIRAC – professeur des universités – directeur de SUPMICROTECH (**président de jury**)
- Christophe VARNIER – maître de conférences, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante

- Firmin VARESCON – professeur agrégé, coordinateur aux formations
- Emmanuel FOLTÊTE, professeurs des universités, directeur des relations entreprises
- Éric MERAT – professeur agrégé, coordinateur stages

2.2 Jury de diplôme

Le directeur de l'établissement nomme les jurys. Le jury de diplôme ne peut prendre de décision valable uniquement si l'ensemble du jury est réuni. Le jury de diplôme examine l'intégralité du cursus de chaque élève inscrit dans la formation concernée. Il se prononce sur la validation ou non du cursus afin d'accorder ou non le diplôme d'ingénieur – *Master degree*.

Le jury de de diplôme– année universitaire 2024/2025 - sera composé comme suit :

- Pascal VAIRAC – professeur des universités – directeur de SUPMICROTECH (**président de jury**)
- Christophe VARNIER – maître de conférences, directeur adjoint à la formation et à la vie étudiante
- Firmin VARESCON – professeur agrégé, coordinateur aux formations
- Emmanuel FOLTÊTE, professeurs des universités, directeur des relations entreprises
- Éric MERAT – professeur agrégé, coordinateur stages

Les membres du jury peuvent entendre des membres de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

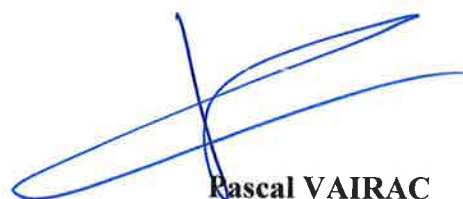
Article 3 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités ainsi que de sa publication sur les sites internet et intranet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le 06 octobre, 2025

Le directeur de SUPMICROTECH




Pascal VAIRAC